

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2010

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 2386)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 214

présenté par
Mme Filippetti, M. Brottes, M. Gaubert, M. Mallot,
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 15 de M. Chassaigne

à l'ARTICLE 21 BIS

Compléter la première phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« au plus tard trois jours avant son entrée en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.